L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MERCREDI, (MATIN) 13 JUIN 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

Représentant du 1er. District, au Congrès:
E. D. WHITE.

Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront soutenues en juillet prochain, à l'élection de représentans:

ZÉPHIR CANONGE,	ANTONIO DUCROS,
WM. F. DUPLESSIS,	S. D. DIXON,
E. A. CANON,	B. MARIGNY,

FELIX LABATUT.

Liste générale des Candidats aux places de Représentants à la Législature.

(☞ La paroisse d'Orléans nomme sept membres.☜)

ANTONIO DUCROS.	J. M. KENNEDY.
ZÉPHIR CANONGE,	E. MAZUREAU.
E. A. CANON.	CHS. F. DAUNOY.
J. R. STERRETT.	ALBERT HOA,
S. D. DIXON,	L. PIERCE,
WM. F. DUPLESSIS,	D. AUGUSTIN.
F. LABATUT,	LOUIS ALLARD,
B. MARIGNY,	J. LALLANDE.
J. R. GRYMES,	

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 13 juin.

Point de nouvelles par la malle du nord.—Nos lecteurs ne doivent guères espérer d'avoir de toute la semaine des nouvelles d'Europe plus récentes que celles apportées en *vingt-cinq jours* par le *North-America*, et que nous avons publiées lundi.

Le navire *Eliza*, capitaine MORRISON, est arrivé hier soir, de Véra-Cruz, d'où il est parti le 26 du mois dernier; les nouvelles qu'il apporte sont de cinq jours plus récentes que celles que nous avons publiées hier, mais malheureusement tous les journaux se trouvant dans le sac-aux-lettres, nous n'avons pu nous en procurer. Néanmoins, le capitaine nous a dit que l'on n'avait rien appris de Santa-Anna depuis le 21. La ville était tranquille, mais les affaires étaient languissantes.

Nous extrayons de la *Minerve* de Montréal, du 24 mai, un long article dans lequel sont reproduits tous les détails relatifs aux troubles dont cette ville a été le théâtre; cet article, où l'on trouvera une nouvelle et affligeante preuve de la haine que le parti anglais porte à la population française du Canada, ne sera pas sans intérêt pour la plupart de nos lecteurs.

Hier matin, le corps d'un homme noyé a été retiré du fleuve, en face des Magasins-Bleus.

Un homme, natif de France, s'est coupé le cou dimanche dernier. Il a été transporté de suite à l'hôpital, où il est mort le lendemain.

L'affaire du colonel Taylor a été de nouveau ajournée à huitaine, par suite de l'absence de quelques témoins.

Le général SUMTER, l'un des héros de la révolution, est mort le 1er. juin, à sa résidence de South-Mount, près de Statebourg, dans l'état de la Caroline du Sud. Ami fidèle de Jefferson jusqu'à sa mort, le général SUMTER était depuis quelques années l'un des plus zélés *nullificateurs*.

Des rapports plus récents de Pernambuco (Brésil), confirment la nouvelle d'une insurrection dans cette ville; il paraît que les Portugais voulaient tenter une contre-révolution en faveur de don Pedro, le bruit s'étant répandu à Pernambuco que l'expédition préparée en France par l'ex-empereur, devait se rendre sur les côtes du Brésil pour agir contre le gouvernement actuel.

Les insurgents s'emparèrent d'un fort qui commande la plus grande partie de la ville, et s'établirent avec de l'artillerie sur différents points. Le gouvernement réunit à la hâte une force considérable, et il s'ensuivit bientôt une lutte obstinée qui dura, selon les uns, vingt-quatre heures, et selon d'autres rapports trente-six heures. Tous les Portugais qui furent pris furent massacrés.

Des mouvemens insurrectionnels qui ont eu lieu dans l'intérieur, prouvent que cette tentative n'était pas isolée et qu'elle tenait à un vaste plan.

L'embargo fut mis aussitôt sur tous les navires qui se trouvaient dans le port; mais il a été levé depuis.

C'est un nommé José Martines qui était à la tête des insurgés de Pernambuco.

D'après un ordre du capitaine-général de l'île de Cube, les hommes de couleur libre ne pourront plus débarquer dans ce pays, et les capitaines qui en amèneront seront tenus non-seulement de les nourrir à leur bord, mais de les surveiller durant tout le temps que le navire restera dans le port.

EXTÉRIEUR.

CANADA.

MONTREAL, 24 mai.

ÉLECTION DU QUARTIER OUEST.

Le parti national l'a emporté sur la faction anti-canadienne. Malgré la conduite faible et partiale de l'officier rapporteur, malgré la violence, les menaces, la corruption, le parjure, contre lesquels M. Tracey a eu à lutter, malgré la force militaire envoyée contre lui, malgré le massacre de trois Canadiens, malgré les canons braqués en face du lieu du scrutin, le tout à la demande des partisans de l'autre candidat, M. Tracey a été élu le vingt-troisième jour du scrutin.

Nous nous sommes empressés d'annoncer cet événement par un extraordinaire publié mardi soir. Comme nous n'avons pu l'expédier à tous nos abonnés des campagnes, à raison des postes, et comme d'ailleurs on aimera sans doute à voir réunis tous les détails qui ont rapport à ce triste événement, nous allons reproduire en partie ce que nous avons dit mardi, et prendre les choses d'un peu plus haut, en donnant de nouveaux détails.

Le parti de M. Bagg, ayant obtenu du délai, samedi dernier, comme nous l'avons déjà expliqué, employa tout ce tems à chercher le moyen de se venger de la défaite que la faiblesse de ses forces lui faisait entrevoir.

Lundi matin le scrutin s'ouvrit à 8 heures, et à 5 heures les voix étaient comme suit:

M. Tracey.....690.
M. Bagg.....687.
Majorité.....3

Depuis le matin malgré le mauvais tems, il y avait au scrutin et aux environs une foule considérable de personnes. Tout avait été tranquille, lorsqu'à 2½ heures, sur la place d'Armes, loin du lieu du scrutin, près des murs de l'église, une difficulté survint entre deux personnes de cette ville; il s'en suivit quelques coups de poings, et des Connétables bien connus par la part active qu'ils ont prise pour favoriser l'élection de M. Bagg, intervinrent, et, au lieu de rétablir la paix, tous plusieurs de leurs adversaires qui étaient tranquilles spectateurs. La mêlée devint alors générale.

Cependant un émissaire du parti de M. Bagg, député par quelques magistrats était déjà allé requérir la présence des troupes, et à 2 heures trois quarts il y avait sur la place d'armes une garde de capitaine, composée de 60 hommes, (10 grenadiers environ, et le reste, soldats de la compagnie légère, du 15e. régiment d'infanterie) commandés par le capitaine Temple et deux officiers subalternes. Malgré les tentatives que le parti de M. Bagg fit plusieurs fois pour les faire approcher du scrutin, l'officier commandant tint ses soldats sous le portique de l'église. Il faut dire ici qu'à l'arrivée des troupes l'ordre était déjà rétabli. La tranquillité régna jusqu'à 5 heures.

A cette heure M. Tracey en se retirant du scrutin, pour se rendre chez lui, fut salué par les acclamations de ses amis, et il était déjà parti lorsque des amis de M. Bagg commencèrent, pour se venger de la minorité où se trouvait leur candidat, à jeter des pierres sur les amis de M. Tracey. Comme il est aisé de le supposer ces derniers ripostèrent, et quelques uns poursuivirent les assaillans jusque dans les maisons voisines de la place d'armes, et il y eut plusieurs vitres de cassées.

Pendant que les partisans des deux candidats se poursuivaient les uns les autres sur la place d'armes, M. Tracey poursuivait sa marche par la rue St. Jacques pour se rendre à sa demeure au faubourg St. Antoine, accompagné d'un certain nombre de ses amis. C'est alors que les troupes qui avaient reçu du renfort des compagnies de soldats qui étaient sur le champ de mars, prêtes à partir au premier signal, se mirent à la poursuite de M. Tracey et de son parti. Aussitôt l'on vit des magistrats, des partisans de M. Bagg, au milieu des soldats, jeter des pierres sur les amis de M. Tracey qui s'en allaient paisiblement; on en vit quelques uns cachés derrière les soldats jeter des pierres par dessus la tête de ces derniers, enfin de provoquer leurs adversaires. Ils réussirent; ils reçurent quelques pierres en échange; quelques unes frappèrent avec effet, et on nous donne comme certain que quelques unes atteignirent un officier et des soldats.

La plume nous tombe des mains, et nous manquons d'expressions pour continuer ce récit. Quatre magistrats requièrent le commandant des troupes de donner ordre de faire feu. L'ordre est donné, et le plomb meurtrier étend sur le pavé des victimes innocentes qui n'avaient pris aucune part aux désordres. C'est la rue St. Jacques qui est le théâtre de ces assassinats. Deux citoyens respectables, âgés de près de soixante ans, ont perdu la vie. Le nommé Languedoc, du faubourg St. Laurent, a eu le cœur percé d'une balle; le nommé Billet a reçu deux balles au cou et une dans la tête. Casimir Chauvin, âgé d'environ 20 ans, a eu la tête traversée d'une balle. Ce jeune homme était compagnon imprimeur.

Au nombre des blessés se trouvent M. Hedge et Philippe Goulz, peintre, jeune homme d'un excellent caractère, qui ont reçu chacun une balle dans la jambe. Jean Veine a eu son chapeau percé d'une balle.

M. J. B. Chocquette a eu la joue effleurée d'une balle, et M. C. Fortin, imprimeur, qui se trouvait près de Chauvin, a eu son chapeau et son habit percés en plusieurs endroits.

Le Dr. Nelson et le Dr. Bruneau qui se trouvaient sur les lieux s'empressèrent de donner aux blessés tous les secours de l'art.

Plusieurs autres personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves. Nous citerons entre autres M. Voyer qui a eu une partie de la lèvre supérieure emportée par une balle. Le nommé Dubé a eu l'épaule traversée; Charles Mongras a reçu une blessure dangereuse à la cuisse, la balle l'ayant traversée de part en part. M. Hubert, clerc-avocat, et M. Tavernier, ont eu leurs parapluies percés, et le nommé Billy, tailleur de pierre, son chapeau traversé, par des balles.

Entre autres citoyens qui ont failli tomber sous les coups des assassins, nous citerons C. S. Cherrier, J. C. Braneau, E. E. Rodier, John McDonell, avocats, L. H. La Fontaine, Ecr., membre du Parlement pour le comté de Terrebonne, C. S. Rodier, et John Donegani, Ecrs., marchands, et M. Jean Mondelet, qui ont entendu siffler les balles autour de leurs têtes. Le nommé Constantineau s'est vu jeter à terre par un soldat qui a demandé à un officier près de lui s'il devait le tuer; l'officier lui a dit qu'il pouvait l'épargner.

Aussitôt que les soldats eurent tiré, on les fit revenir sur leurs pas jusqu'au lieu où s'est tenu le scrutin. On les y fit rester une bonne partie de la nuit. On eut même la hardiesse de faire venir sur la place d'armes plusieurs pièces de campagne avec une troupe d'artilleurs. Des sentinelles parcoururent le soir et la nuit les rues de cette ville, et pour récompenser les soldats de leur courage à massacrer des victimes paisibles et sans armes, et leur faire oublier leur crime, on leur donna du rum en abondance. Mardi matin, avant six heures, les canons avaient disparu ainsi que les soldats.

Mardi le scrutin s'ouvrit à huit heures suivant l'ajournement; l'officier rapporteur ne s'y trouvait point. Il était remplacé par M. Guy qui avait agi comme clerc du scrutin. M. Tracey reçut une voix, et à 9 heures il fut proclamé dûment élu.

A l'ouverture du scrutin M. Bagg ne fut représenté que par son frère accompagné de deux notaires, qui signifièrent à celui qui remplissait les fonctions d'officier rapporteur, un protêt par lequel il proteste contre l'élection de M. Tracey, qu'il dit n'être pas le choix libre des électeurs; il se plaint aussi de l'officier rapporteur auquel il reproche d'avoir la veille tenu le scrutin de plus de 8 heures. Quant à la première partie du protêt, il suffit pour en faire voir l'importance de dire que les voix était comme suit quand M. Tracey fut déclaré élu:

M. Tracey.....691
M. Bagg.....687
Majorité 4.

M. Bagg a donc belle grâce à dire que ses amis n'ont pas été libres de voter; principalement si l'on considère qu'il avait de son côté, les boules, les constables, les magistrats, les torys, les troupes, les canons. L'autre objection est trop futile pour s'y arrêter.

Lorsque M. Tracey eut été déclaré élu, il s'adressa à la foule de personnes qui étaient présentes. Il exprima en peu de mots les sentimens de reconnaissance dont son cœur était pénétré pour l'appui qu'il avait reçu du public, et en parlant des meurtres de la veille, il fit l'éloge du jeune Chauvin qui était dans son emploi et auquel il était sincèrement attaché pour sa bonne conduite. MM. La Fontaine et McDonell parlèrent ensuite et exhortèrent les assistans à ne montrer aucun signe de joie en reconduisant M. Tracey chez lui; c'était un tems de deuil et il fallait témoigner notre douleur de l'outrage qu'on nous avait fait; ils terminèrent par inviter le public à assister aux funérailles des victimes, afin de témoigner l'horreur que nous ressentions de cette boucherie. Après quoi plus de 300 personnes accompagnèrent M. Tracey jusqu'à sa demeure, dans le plus profond silence.

Rendu à sa demeure, M. Tracey dit encore quelques mots. Il fut suivi de MM. Lafontaine, C. S. Rodier, C. S. Cherrier et J. McDonell, qui commentèrent sur les scènes dont cette ville venait d'être le théâtre et firent quelques remarques analogues à la circonstance. Ils invitèrent de nouveau le public à assister aux funérailles des défunts, et à donner à l'enquête du coronaire qui se faisait en ce moment tous les renseignemens possibles sur cette malheureuse affaire. Il fut dit aussi qu'on pourrait s'adresser à MM. T. Paltier, fils, C. S. Cherrier, L. H. Lafontaine et J. McDonell, avocats, pour cet objet. Alors tout le monde se dispersa dans le plus grand ordre.

Le nombre des morts avait d'abord été exagéré; nous n'en connaissons maintenant que trois, et ce sont les trois Canadiens nommés plus haut. On a parlé d'un Irlandais nommé Creed comme étant au nombre des tués; il paraît qu'après avoir reçu une forte blessure à la cuisse, des constables spéciaux qu'on connaît vinrent pour l'achever en lui donnant plusieurs coups de bâton; ils le laissèrent pour mort. Les corps de Languedoc, Billet et Chauvin furent lundi soir déposés dans la Chapelle de la fabrique et livrés aux parents le lendemain.

Il a déjà été entendu un grand nombre de témoins; il est prouvé même par les ennemis de M. Tracey et les auteurs de ces meurtres que des magistrats, des constables spéciaux, des partisans de M. Bagg, placés derrière les soldats lorsqu'ils poursuivaient le parti de M. Tracey, ont jeté des pierres par dessus la tête des soldats pour provoquer leurs adversaires et les blesser s'il était possible.

Il est aussi prouvé que le colonel M'Intosh a donné l'ordre de faire feu; qu'à ses côtés se trouvaient certains magistrats qui l'ont engagé à donné cet ordre. Les trois individus tués ont été fusillés presque vis-à-vis la demeure d'un de ces magistrats. Quelques soldats plus humains que les autres ont tiré en l'air. On est surpris d'étonnement qu'il n'y ait pas eu plus de monde de tué; à voir les balles dans les clôtures, les blessés, et les chapeaux, habits et parapluies percés de balles, il est difficile de n'être convaincu qu'on avait le désir de faire un massacre général. Il est clairement prouvé que la faction ennemie des Canadiens se préparaient à cette atrocité depuis long-temps; les soldats avaient reçu des ordres long-temps avant les troubles excités par des partisans de M. Bagg; dès 6 heures du matin on avait été cherché l'Acte d'Emeute (*Riot Act*) chez M. Gale. Le parti de M. Bagg prévoyait qu'il ne réussirait point; au désespoir, il voulait se venger et créer un prétexte pour se retirer de la lutte. L'effusion seule du sang Canadien pouvait le satisfaire.

Que l'Acte de *Riot* ait été lu, c'est ce qui n'est pas certain; quelques uns prétendent qu'il a été lu sur la place d'armes; mais aussi on prétend que c'était à l'insu du public, dans un moment de tranquillité, avant le départ des troupes pour la rue St. Jacques, et sans que les formalités voulues par la loi aient été observées. Ce qui est certain c'est qu'il n'a pas été lu sur le champ de carnage, qui se trouve à une assez grande distance de la place d'armes. Il est à espérer qu'il sera bientôt fait une enquête sur la conduite des magistrats et du colonel M'Intosh. S'ils sont coupables, ils doivent être punis; s'ils ne le sont pas, il faut qu'ils aient l'occasion de se justifier et de se laver, s'il est possible, de cette tache.

Un fait important et qui mérite d'être consigné parce qu'il prouve combien il était inutile d'avoir des constables et des soldats au scrutin, c'est que, lundi soir, après trois, M. St George, l'office rapporteur, dit qu'il pourrait maintenir l'ordre seul si deux magistrats respectables voulaient se trouver au scrutin. MM. Roy et Jobin promirent d'y aller, ils s'y rendirent en effet et le plus grand ordre y régna. Un autre fait c'est que Benjamin Delisle, écuyer, grand constable, qui mérite des éloges pour sa conduite honorable pendant toute l'élection a déclaré plusieurs fois que seul il pourrait faire régner la paix si on voulait faire disparaître les constables, et qu'il n'avait point besoin de soldats.

Si jamais on a dû craindre, c'était le lendemain de la boucherie; on pouvait alors redouter des réactions et l'effervescence des esprits. Mais on ne vit au scrutin ni constables, ni soldats, ni canons. Quelle idée pouvons-nous avoir de ceux qui ont dirigé les fusils des soldats? Les troupes avaient une mission plus noble à remplir; il est à regretter qu'on en ait fait des assassins. Les tribunaux de justice anglais ne cesseront de nous dire qu'il vaut mieux laisser échapper 99 coupables pour sauver un innocent, et se sont les magistrats mêmes qui nous tiennent le langage qui fait sortir à des innocents la peine des traîtres et des parricides!

Nous avouons que nous trouvons au dessus de nos forces la tâche que nous avons à remplir: nous voudrions exprimer en termes convenables l'indignation tir à la vue du traitement que nous venons d'éprouver; mais nous sommes trop émus pour le faire dignement.

Depuis déjà plus de 60 ans que ce pays a été à l'Angleterre, les Canadiens ont constamment eu à lutter contre leurs co-sujets étrangers pour la conservation de leurs droits, et pour empêcher toute empiètement sur les privilèges que leur garantissement les traités.—Ils ont toujours été tyrannisés et calomniés. Grâce à leur fermeté ils ont jusqu'à présent résisté efficacement à leur anéantissement, médité et projeté par leurs ennemis. Ces derniers leur ont juré une haine éternelle et on voit aujourd'hui de quelle manière elle a éclaté. Il y a 36 ans, le parti que nous combattons aujourd'hui voulait déjà nous fusiller. Dès cette époque, dans un moment où le parti Canadien l'emportait, la bureaucratie du temps fit charger les canons de la cité de ses droits, et pour diriger contre un de nos concitoyens, maintenant octogénaire, qui siégea dès la première session de notre premier parlement, qui a blanchi au service de son pays et qui se montra toujours le défenseur habile et zélé des Canadiens.

On n'osa pas néanmoins en venir aux dernières extrémités; les Canadiens étaient alors unis, et on les leurs rangs, on ne les respecte plus, et s'ils continuent à être désunis ils peuvent s'attendre à tous les maux. Bientôt, on les chassera du pays, et s'ils veulent y rester malgré leurs tyrans on les assommera à coups de baïonnettes.

Les gazettes anti-canadiennes viennent ajouter l'insulte à l'outrage. La *Gazette* annonce d'un ton badin Elle représente l'assassin comme justifiable; cependant il a pris la fuite, et ce fait seul le condamne. M'Kenzie a voulu tuer Hughes; la balle lui a percé le bras: et ma quer que les agresseurs sont partisans de M. Bagg.

Le Herald et le *Courant* ont conseillé le meurtre, et leurs conseils ont été suivis. Le premier regrette que les balles aient atteint des innocents; il voudrait que le plomb eût étendu sur le pavé les amis les plus marquants de M. Tracey, et entre autres M. La Fontaine qu'il désigne assez clairement pour qu'on ne puisse se tromper. On eut même la hardiesse de faire venir sur la place d'armes plusieurs pièces de campagne avec une troupe d'artilleurs. Des sentinelles parcoururent le soir et la nuit les rues de cette ville, et pour récompenser les soldats de leur courage à massacrer des victimes paisibles et sans armes, et leur faire oublier leur crime, on leur donna du rum en abondance. Mardi matin, avant six heures, les canons avaient disparu ainsi que les soldats.

Mardi le scrutin s'ouvrit à huit heures suivant l'ajournement; l'officier rapporteur ne s'y trouvait point. Il était remplacé par M. Guy qui avait agi comme clerc du scrutin. M. Tracey reçut une voix, et à 9 heures il fut proclamé dûment élu.

A l'ouverture du scrutin M. Bagg ne fut représenté que par son frère accompagné de deux notaires, qui signifièrent à celui qui remplissait les fonctions d'officier rapporteur, un protêt par lequel il proteste contre l'élection de M. Tracey, qu'il dit n'être pas le choix libre des électeurs; il se plaint aussi de l'officier rapporteur auquel il reproche d'avoir la veille tenu le scrutin de plus de 8 heures. Quant à la première partie du protêt, il suffit pour en faire voir l'importance de dire que les voix était comme suit quand M. Tracey fut déclaré élu:

M. Tracey.....691
M. Bagg.....687
Majorité 4.

M. Bagg a donc belle grâce à dire que ses amis n'ont pas été libres de voter; principalement si l'on considère qu'il avait de son côté, les boules, les constables, les magistrats, les torys, les troupes, les canons. L'autre objection est trop futile pour s'y arrêter.

Lorsque M. Tracey eut été déclaré élu, il s'adressa à la foule de personnes qui étaient présentes. Il exprima en peu de mots les sentimens de reconnaissance dont son cœur était pénétré pour l'appui qu'il avait reçu du public, et en parlant des meurtres de la veille, il fit l'éloge du jeune Chauvin qui était dans son emploi et auquel il était sincèrement attaché pour sa bonne conduite. MM. La Fontaine et McDonell parlèrent ensuite et exhortèrent les assistans à ne montrer aucun signe de joie en reconduisant M. Tracey chez lui; c'était un tems de deuil et il fallait témoigner notre douleur de l'outrage qu'on nous avait fait; ils terminèrent par inviter le public à assister aux funérailles des victimes, afin de témoigner l'horreur que nous ressentions de cette boucherie. Après quoi plus de 300 personnes accompagnèrent M. Tracey jusqu'à sa demeure, dans le plus profond silence.

Rendu à sa demeure, M. Tracey dit encore quelques mots. Il fut suivi de MM. Lafontaine, C. S. Rodier, C. S. Cherrier et J. McDonell, qui commentèrent sur les scènes dont cette ville venait d'être le théâtre et firent quelques remarques analogues à la circonstance. Ils invitèrent de nouveau le public à assister aux funérailles des défunts, et à donner à l'enquête du coronaire qui se faisait en ce moment tous les renseignemens possibles sur cette malheureuse affaire. Il fut dit aussi qu'on pourrait s'adresser à MM. T. Paltier, fils, C. S. Cherrier, L. H. Lafontaine et J. McDonell, avocats, pour cet objet. Alors tout le monde se dispersa dans le plus grand ordre.

Le nombre des morts avait d'abord été exagéré; nous n'en connaissons maintenant que trois, et ce sont les trois Canadiens nommés plus haut. On a parlé d'un Irlandais nommé Creed comme étant au nombre des tués; il paraît qu'après avoir reçu une forte blessure à la cuisse, des constables spéciaux qu'on connaît vinrent pour l'achever en lui donnant plusieurs coups de bâton; ils le laissèrent pour mort. Les corps de Languedoc, Billet et Chauvin furent lundi soir déposés dans la Chapelle de la fabrique et livrés aux parents le lendemain.

Il a déjà été entendu un grand nombre de témoins; il est prouvé même par les ennemis de M. Tracey et les auteurs de ces meurtres que des magistrats, des constables spéciaux, des partisans de M. Bagg, placés derrière les soldats lorsqu'ils poursuivaient le parti de M. Tracey, ont jeté des pierres par dessus la tête des soldats pour provoquer leurs adversaires et les blesser s'il était possible.

Il est aussi prouvé que le colonel M'Intosh a donné l'ordre de faire feu; qu'à ses côtés se trouvaient certains magistrats qui l'ont engagé à donné cet ordre. Les trois individus tués ont été fusillés presque vis-à-vis la demeure d'un de ces magistrats. Quelques soldats plus humains que les autres ont tiré en l'air. On est surpris d'étonnement qu'il n'y ait pas eu plus de monde de tué; à voir les balles dans les clôtures, les blessés, et les chapeaux, habits et parapluies percés de balles, il est difficile de n'être convaincu qu'on avait le désir de faire un massacre général. Il est clairement prouvé que la faction ennemie des Canadiens se préparaient à cette atrocité depuis long-temps; les soldats avaient reçu des ordres long-temps avant les troubles excités par des partisans de M. Bagg; dès 6 heures du matin on avait été cherché l'Acte d'Emeute (*Riot Act*) chez M. Gale. Le parti de M. Bagg prévoyait qu'il ne réussirait point; au désespoir, il voulait se venger et créer un prétexte pour se retirer de la lutte. L'effusion seule du sang Canadien pouvait le satisfaire.

Que l'Acte de *Riot* ait été lu, c'est ce qui n'est pas certain; quelques uns prétendent qu'il a été lu sur la place d'armes; mais aussi on prétend que c'était à l'insu du public, dans un moment de tranquillité, avant le départ des troupes pour la rue St. Jacques, et sans que les formalités voulues par la loi aient été observées. Ce qui est certain c'est qu'il n'a pas été lu sur le champ de carnage, qui se trouve à une assez grande distance de la place d'armes. Il est à espérer qu'il sera bientôt fait une enquête sur la conduite des magistrats et du colonel M'Intosh. S'ils sont coupables, ils doivent être punis; s'ils ne le sont pas, il faut qu'ils aient l'occasion de se justifier et de se laver, s'il est possible, de cette tache.

Un fait important et qui mérite d'être consigné parce qu'il prouve combien il était inutile d'avoir des constables et des soldats au scrutin, c'est que, lundi soir, après trois, M. St George, l'office rapporteur, dit qu'il pourrait maintenir l'ordre seul si deux magistrats respectables voulaient se trouver au scrutin. MM. Roy et Jobin promirent d'y aller, ils s'y rendirent en effet et le plus grand ordre y régna. Un autre fait c'est que Benjamin Delisle, écuyer, grand constable, qui mérite des éloges pour sa conduite honorable pendant toute l'élection a déclaré plusieurs fois que seul il pourrait faire régner la paix si on voulait faire disparaître les constables, et qu'il n'avait point besoin de soldats.

Si jamais on a dû craindre, c'était le lendemain de la boucherie; on pouvait alors redouter des réactions et l'effervescence des esprits. Mais on ne vit au scrutin ni constables, ni soldats, ni canons. Quelle idée pouvons-nous avoir de ceux qui ont dirigé les fusils des soldats? Les troupes avaient une mission plus noble à remplir; il est à regretter qu'on en ait fait des assassins. Les tribunaux de justice anglais ne cesseront de nous dire qu'il vaut mieux laisser échapper 99 coupables pour sauver un innocent, et se sont les magistrats mêmes qui nous tiennent le langage qui fait sortir à des innocents la peine des traîtres et des parricides!

FRANCE.

HAVRE, 9 avril.

—A côté des égaremens de bonne foi des Simoniens, nous avons la petite comédie charlatanesque des légitimistes. Un journal de la religion *henriquinquienne* a *formulé* un acte de constitution à sa façon, et puis l'auteur de la nouvelle charte séculaire engagé les partisans de ses meilleures des républiques, à apposer publiquement leur signature au bas du contrat social élaboré à Sainte-Pélagie et *acclamé* par la *Gazette*. De toutes parts alors sont accourus les Dreux-Brézé, les Fitz-James, les Kergorlay, les de Conny, les Chaulieu et les hommes enfin de leur opinion.

Mais Messieurs les *bâcleurs* d'appel au parti national, et les manutenteurs de déclaration, ne remarquez-vous pas qu'il y a plus d'un an et demi, que vous vous épuisez à nasser et ressasser les huit ou dix noms de vos compères, sans pouvoir nous montrer autre chose sur vos tréteaux, que les mêmes huit ou dix personnages dont se composent les premiers emplois de votre troupe?

Quand vous parlez au nom de la monarchie depuis Pharamond, c'est M. le duc de Fitz-James que vous nous montrez.

Quand c'est au nom de la fidélité à la légitimité, c'est M. de Dreux-Brezé que vous faites paraître, lui qui a prêté serment à Louis-Philippe, toujours par principe de fidélité au dogme de la succession au trône de France.

Quand vient enfin le moment de faire un appel au parti national *dont vous êtes aujourd'hui les seuls et antiques organes*, c'est M. de Kergorlay qui se montre accompagné de MM. Fitz-James, Dreux-Brézé et le reste!

Jusqu'à quand, daignez nous le dire, si vous le savez, durera cette mauvaise plaisanterie?

(*Jour. du Hâvre.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Batteady, Tapp, Liverpool. N J Dick & Co.
Brick Ella, Marston, Philadelphie, T Toby
Goël, Sophia, Sluman, Havane, Allen & Deblois.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post Boy, avec le navire Hellen Mar, le brick Carroll et la goël. Candad—il y avait lundi matin, trois navires, trois bricks et une goëlette, en vue.

Bateau de remorque Porpoise, avec la barque Edw. Bonnaffé, la barque Wm. Smith, et le brick Canada. Il a quitté la barre lundi à une heure.

Bateau de remorque Whale, avec les navires Alabama et Eliza, et le brick Florida. Il y avait deux navires en vue. Les navires Cincinnati et Mogul, ainsi que deux bricks, étaient à l'ancre en dedans de la barre.

Barque Wm. Smith, M'Lellan, de Portland.
Barque Edw. Bonaffé, Campbell, de Philadelphie.
Navire Alabama, Waterman, de New-York.
Navire Eliza, Morrison, de Véra-Cruz.
Navire Helen Mar, Barker, de Boston.
Brick Carroll, Cox, de Baltimore.
Brick Florida, Blaisdale, de New-York.
Brick Canada, White, de Baltimore.
Goël. Caridad, Roache, de St. Yago de Cube.
Bateau à vapeur Telegraph, Laurent, de Bayou Sarah, avec 131 balles coton.
Bateau à vapeur Hibernia, Holmes, de Louisville. avec un chargement.
Bateau à vapeur Pacific, Wood, de Nashville.

Samedi prochain!

Aura lieu le tirage de la 3ème. classe de la Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
GROS LOT,
10,000 PIASTRES.

PRIX DES BILLETS: Entier $4; demi $2; quart $1.
Pour obtenir de bons billets s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE
13 juin FELTON, rue St. Philippe, No. 11.

MLLE. PAULI, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur de prévenir les dames, qu'ayant l'intention de se fixer en cette ville, elle donnera des leçons de PIANO, de GUITARRE et de CHANT. Elle tiendra une classe pour les enfans, depuis 7 heures du matin jusqu'à midi. S'adresser chez M. Lelellier, rue St.-Philippe, entre Condé et Royale, ou chez M. Alexandre, pâtetier, rue Royale, entre Ursulines et Hôpital. 13 juin—2

NOUVEL APPROVISIONNEMENT, *au No. 89, rue de la Levée.*
MALCOM M'CALLUM vient de recevoir par le navire John Linton, un bel assortiment de Souliers et Brodequins d'été.
13 juin

Jinkins vs. Joseph, h. de C. L.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 25 juin, au Principal, à 5 heures, une quantité de Tabac espagnol, Cigarres et autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 juin L. DAUNOY, marshal.

W. Tibbetts vs. le bateau-à-vapeur Atlas, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 13 juillet prochain, à midi, à la Bourse au coin des rues St. Louis et de Chartres, le bateau-à-vapeur ATLAS, avec ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 juin L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, particulièrement ceux qui ont la bonté de faire des affaires avec lui, qu'il vient d'acheter la FABRIQUE DE SIROPS ET LIQUEURS, de *Coudray & Co.*, située rue des Grands Hommes, No. 182, où il continuera dans le même établissement, qui a été sous sa direction pendant l'espace de deux ans, en qualité d'associé.

On trouvera constamment dans le dit établissement tout ce qui concerne cette branche de commerce et il remplira toutes les demandes qui pourront lui être faites, soit pour des Sirops ou pour des Liqueurs de toutes qualités. Il tient également une fabrique de Genièvre de différentes qualités, qu'il pourra vendre à un prix très-modéré.
12 juin—4,8pa H. B. PONTOIRE.

AVIS.—Il que suscribe tiene el honor de prevenir al público y á sus amigos, particularmente á aquellos que han tenido la bondad de hacer algunos asuntos con él, que acaba de comprar la Fabrica de Siropes y Licores, de *Coudray y Compañia*, situada en la calle de Grands-Hommes, No. 182, en donde continuará el mismo establecimiento, que á estado bajo de su direccion durante el espacio de dos años, en calidad de socio.

Constantemente se encontrará en dicho establecimiento todo lo concerniente á este ramo de comercio, y el dará cumplimiento á todos los encargos que puedan hacerle, sea en Siropes y Licores de todas calidades. Igualmente tiene una fabrica de Ginebra de diferentes calidades, que podrá vender á precios muy moderados.
12 de junio H. B. PONTOIRE.

FOIN.—245 balles superbe Foin, en débarquement du brick Florida, de New York, à vendre par WM. G. HEWES,
12 juin rue du Camp, No. 9

UN étranger arrivé depuis quelques temps dans cette ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orleans, qu'il a en sa possession un REMEDE très-efficace pour guérir le RHUMATISME, qu'il vend à un prix très-modéré.

Il invite les personnes que cela peut concerner, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, si on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui déjà été guéries par son remède. S'adresser rue St.-Pierre, Nos 158.
12 juin—1m

RECEMMENT reçu.—Un nouveau supplément de Livres anglais et de Musiques, à vendre par E. JOHNS & Co. rue de Chartres, No. 113
12 juin et enseignure Commone et Camp.

LES soussignés offrent à vendre, à très-bon compte, à leur terrain de bois de charpente, au Bassin Carondelet:

50,000 pieds Planches de Cypre,
25,000 dito Bois assortis, do.
25,000 dito Chevrons, do.
100,000 dito Planches de Pin.

Ils préviennent en même temps MM. les entrepreneurs qu'ayant pris des arrangemens avec les propriétaires des moulins de l'autre bord du lac, ainsi que ceux sur le fleuve, ils trouveront constamment à l'avenir de ces deux espèces de bois.
12 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
9 *juin* 1832.

UNE prime de deux cents piastres est offerte par cette institution à celui qui fournira le meilleur plan pour la construction d'une Maison de Banque. Les soumissions seront reçues jusqu'au 13 juillet prochain.

Par ordre de la direction.
J. B. PERRAULT, *Caissier.*

Pour plus amples informations, s'adresser à la Banque. 11 juin

TOILES DE COTON ET DE RUSSIE.—115 balles coton écru, 4-4, bonne qualité; 75 balles dito; 8 dito 40 pouces, blanc; 5 balles coton rayé; 60 balles toile de Russie écrue et à draps, et 18 balles do. blanche, ayant droit au drawback.
11 juin LINCOLN & GREEN.

EN débarquement des navires John Linton et Warsaw, de New-York,
10 barils Huile de lin,
2000 pieds Tuyaux en plomb, d'un demi pouce et d'un pouce,
100 douz. Hâches de Collins, meilleures qualités,
10 barils Esprit de térébentine,
100 barils Huile de lampe à l'usage des sucreries,
23 caisses Rabots de toutes descriptions.

Aussi, par les navires Tuskaosse, Warnaw et Robert Pulsford, de Liverpool:

50 caisses Cuivre en feuilles, de 16 à 30 onces; 1500 liv. Clous; 2500 do. Telle, 30 sur 60, et de 10 liv. à la feuille; 20 Cables en chaînes d'un demi à trois-quarts de pouces, avec certificats; 10 barriques petites Chaînes, d'un quart à cinq-huitièmes; 85 sacs Spikes forgés 5 à 7 pouces; 17 barriques Quincaillerie assortie; 5 do. Coutellerie; 3 do. Scies; 1 do. Limes; 3 do. Vis de lits; 1 do. Cuillères de fer; 4 do. Porteuses de cannes, &c. &c.

Le tout à vendre à des termes raisonnables, par
11 juin VICTOR DAVID, rue de la Levée, No. 38.

ON